



Passeport talent chercheur

Par Ankka

Je souhaiterais savoir si on peut faire un référé administratif sans l'intervention avocat. Il s'agit d'un cas urgent où mon titre a expiré et j'ai signé une suspension avec mon employeur.

Svp ca prend combien de temps et quelle est la probabilité qu'il soit accepté par le juge dans le cas où j'ai déposé ma demande un mois avant l'expiration de l'ancien titre.

Par kang74

Bonjour

Je ne comprends pas quel serait l'objet de ce référé .

Votre titre de séjour se devait d'être renouvelé au moins 3 mois avant (délai d'instruction moyen).